

COMMENTAIRES SUR LE ROB 2019

(Edition postérieure à la notification de l'état fiscal 1259)

2018

PAGE VOLANTE 23 du ROB

Ecart sur « Produits financiers » / CA 2017 (erreur mineure qui ne change pas la logique du modèle)

Au lieu de : 10 k€

Il faut : 9.92 euros

Référence : CA 2017 - chapitre 76 – page 14

Conséquences :

- ⇒ Recalculer les RRF 2017 qui passent de 6638 k€ à 6628 k€
- ⇒ Recalculer l'épargne brute 2017 qui passe de 1429 k€ à 1419 k€
- ⇒ Recalculer l'épargne nette 2017 qui passe de 1390 k€ à 1380 k€
- ⇒ Recalculer le ratio de 2017 « Ep nette/pdts de fct »

PAGE 24 du ROB

Ecart entre le CAe 2018 du ROB et le CAa de l'annexe 1

Au lieu de : 6038 k€ en RF

Il faut : 6054 k€ en RF

Référence : annexe 2, total des « Recettes de fonctionnement »

Conséquences :

- ⇒ Recalculer l'épargne brute 2018 qui passe de 1066 k€ à 1082 k€
- ⇒ Recalculer l'épargne nette 2019 qui passe de 934 k€ à 950 k€

2019

PAGE 24 du ROB et l'annexe 2 PPI (colonne recettes projets estimatifs 2019)

Erreur commune concernant le FCTVA dans le BP 2019 du ROB et le PPI (erreur mineure qui ne change pas la logique du modèle)

Total équipement TTC mandaté en 2018 (ch. 20+204+21+23) : 1 217 753,00 € (a) tel que référencé dans l'annexe 1 (total des « Recettes de fonctionnement » du CAa 2018).

Taux en vigueur de calcul du FCTVA (b) = 16,404 %

FCTVA maximal : (a)*(b) = 1 217 753,00 € * 0,16404 = 199 760 € ≈ 200 k€

Au lieu de : FCTVA = 197 k€

Il faut : FCTVA = 200 k€

Conséquences :

- ⇒ Recalculer l'épargne brute 2019 qui passe de 239 k€ à 242 k€
- ⇒ Recalculer l'épargne nette 2019 qui passe de 1057 k€ à 1060 k€

2020

Afin de dessiner le BP 2020 avec tous les éléments le constituant, il convient de simuler le CA 2019 qui va l'alimenter en autofinancement.

Le scénario prospectif du ROB retient l'hypothèse totalement irréaliste qu'une commune telle que la nôtre puisse dans les 9 mois qui viennent mandater la totalité des 3423 k€ (soit 1350 k€ de crédits neufs millésimés « 2019 » et 2073 k€ de reports issus de 2018) et ne reporte sur 2020 aucuns crédits de dépenses*. On notera à ce propos que le mandatement intégral avant le 31 décembre, tel qu'envisagé par le scénario municipal, des crédits d'équipements, suppose que durant ce court délai soient en outre déposées puis notifiées des subventions au demeurant non budgétées, non formalisées et non sollicitées.

Ainsi par exemple de la rue de Bellevue, épuiser les 180 k€ de travaux suppose que d'avril à décembre soient déposés les dossiers de subventions, que celles-ci soient accordées, qu'elles soient budgétées, que les marchés soient lancés puis que la totalité des travaux soit exécutée et payée ; tout ceci étant globalement exécuté entre 15 avril au 15 décembre. A l'aune de ces remarques, je laisse à chacun le loisir de mesurer la sincérité prospective du ROB.

En prenant comme hypothèse pour l'exercice 2019 :

- en fonctionnement :
 - une augmentation dans le ROB de -0,7% des dépenses réelles de fonctionnement de BP 2018 à BP 2019 ;
 - une singulière augmentation de +14,6% des dépenses réelles de fonctionnement de CAa 2019 à BP 2019 (dont 10,4% pour les charges à caractère général et 12,3% pour les dépenses de personnel) ;
 - une augmentation dans le ROB de +4,0% des recettes réelles de fonctionnement de BP 2018 à BP 2019 ;
 - une diminution simulée et simultanée de -1,9% des recettes réelles de fonctionnement de CA 2018 à BP 2019 ;
 - la base du taux de consommation respectifs de chaque chapitre du dernier exercice « ordinaire » c'est-à-dire 2017 ;
- en investissement :
 - la consommation à 100% des crédits conformément à l'hypothèse d'école retenue par le ROB municipal ;
 - un nouvel emprunt à débloquer courant 2020 dès lors que M. le maire, lors du dernier CM, à repoussé au-delà de 2019 l'éventualité de ce mauvais gag récurrent. Les chiffres retenus supposent, pour être cohérent avec le ROB, le déblocage début janvier 2020 d'un prêt fixe de

200 k€ sur 10 ans à 2 % l'an à progressivité de 2% l'an. Il est à noter que selon ce scénario, on aura donc négocié ce prêt inutile à un taux abusif vis-à-vis des actuelles conditions du marché et détérioré par rapport au prêt inutile précédent. Cette recette vient s'ajouter au BP 2020 à une section d'investissement déjà surdotée en ressources. **On remarquera toutefois que même repoussé en 2020 dans un scénario pourtant amplement dépensier tant en fonctionnement qu'en investissement, l'emprunt s'avère prématuré en 2020** (en 2019 c'eut été prématuré et indécent).

- o en dotant la section d'investissement du strict nécessaire pour satisfaire les obligations légales et en conservant en fonctionnement l'excédent accumulé (hypothèse de suréquilibre de la section de fonctionnement) ;

nous obtenons la projection ci-après.

	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021
a/ Solde d'exécution de fct n	- 1 267	19	-2 777	97	-323	37
b/ Excédent antérieur de fct	4 004	4 004	2 986	2 986	323	323
c = a+b / Résultat de fct (RF dont ante – DF en suréquilibre de BP de 2019 à 2020)	2 737 suréquilibre	4 023	209 suréquilibre	3 083	0	360
d / Solde exécut° d'invest. n	256	-2 437	1 036	-1 723	2 759	2 391
e / Résultat antérieur d'invest.	1 401	1 401	-1 036	-1 036	-2 759	-2 759
f = d + e / Résultat d'invest HORS reports d'investissement	1 656	-1 036	0	-2 759	0	-369
g/ Solde des RàR (hypothèse du ROB)	-1 656	0	0	0	0	0
h = f + g / Résultat d'invest. AVEC reports d'investissement	0	-1 036	0	-2 759	0	-369
i = c + f / Résultat global de clôture HORS reports d'invest	4 393	2 987	209	324	0	-369
j = c + h / Résultat global de clôture AVEC reports d'invest.	2 737 suréquilibre	2 987	209 suréquilibre dont emprunt 200 k€	324	0	-8

Les affectations de résultats (mise en réserve via le compte 1068) non précisées dans le ROB seront obligatoirement d'un montant supérieur aux déficits d'investissement n-1, soit :

	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021
Résultat de fct	2 737	4 023	209	3 083	0	364
Virement	1 290		2 879		364	
Résultat d'invest. AVEC reports d'invest.	1 656	-1 036	0	-2 759	0	-369
Affectat° du résultat	256	256	1 037	1 037	2 760	2760

Ce scénario qui dilate les DRI tandis que parallèlement ne seraient perçues aucunes subventions d'investissement durant l'exercice accroît le besoin de financement 2020 au-delà du vraisemblable.

DI BP 2020		RI BP 2020	
équipement	3 851 k€	58 k€	dotations
rbt K	112 k€	611 k€	FCTVA
rbt K nouvel emprunt	11 k€	0 k€	Subvent° équipement
Déficit d'investissement reporté	1 036 k€	1037 k€	Affectation du résultat antérieur*
		200 k€	K à souscrire selon ROB**
		225 k€	amortissement estimé en tendance
		2 879 k€	Virement de la section de fct
TOTAUX DEPENSES INVEST	5 010 k€	5 010 k€	TOTAUX RECETTES INVEST

On remarquera ainsi pour la section d'investissement que :

- compte tenu de l'importance de l'excédent de fonctionnement apportant un abondant autofinancement,
- malgré le scénario de 100 % de mandatement des projets y compris ceux qui sont temporellement impossible à boucler dans l'exercice, les budgets 2019 et 2020 ressortent en suréquilibre.

« Le-prêt-envisagé-en-2020-dont-les-dépenses-sont-programmées-dans-le-ROB-mais-pas-la-recette » n'en est donc que plus inutile.

Le scénario de dépenses intégrales des crédits d'investissements est d'autant plus invraisemblable que 2020 sera une année électorale. Le cycle d'investissement est donc naturellement impacté à la baisse par les inévitables perturbations que provoquent les élections municipales quel que soit leur résultat politique. Ne pas tenir compte de ce fait avéré rend d'autant plus irréaliste le scénario proposé.

2021

On doit réitérer les hypothèses pour estimer le CA 2020 et profiler ensuite le BP 2021.

Une notification de subvention est en outre supposée avoir déclenché certains travaux. Un taux maximal de 80 % s'appliquant à 150 k€ HT pour la rue de Bellevue évidemment terminée depuis un an ☺ serait à retenir (soit 120 k€).

On ne pourra que s'étonner de même de l'absence de subventions à l'horizon 2021 tant pour la salle multi-activités que pour l'équipement de petite enfance. La médiathèque, tant attendue, ne semble

pas davantage générer de notifications de subventions. Il est vrai que nous avons pu, par le passé, décourager les financeurs !

Dans cette version abusivement chargée en dépenses et soulagée en recettes la nécessité d'emprunter apparaît au cours de l'exercice 2021 pour 1,750 M€.

*

Un scénario plus proche des capacités techniques de la VILLE et de son histoire budgétaire peut être déroulé selon les hypothèses ci-dessous :

- 100 % des RàR sont mandatés en n+1 ;
- 10 % des crédits neufs sont mandatés en n ;
- 15 % des crédits votés en BP sont abandonnés en fin d'exercice et ne sont pas reportés.

Ce faisceau de contraintes conduit à un taux de mandatement respectif de 50 % en 2019, de 55 % en 2020 et de 29 % en 2021, qui pour ces 2 premiers exercices demeurent exceptionnellement élevés.

Quoique plus conforme à la réalité organisationnelle et au contexte institutionnel (3 exercices successifs d'installation politique entravant la continuité des projets), ce scénario demeure lui aussi asymétrique dans l'estimation respective des dépenses et des recettes d'investissement.

Il reprend les hypothèses municipales de dépenses de fonctionnement à la fois très volontaristes et peu explicitées (quelle est, par exemple, l'évolution de la structure des emplois motivant l'élévation des dépenses de personnel par exemple ?).

Ce scénario ressort néanmoins avec un suréquilibre préservé en BP 2021 de 836 k€ et un résultat de clôture de 1388 k€ malgré 2 années hypothétiquement asséchées de toutes subventions.

Bien entendu toutes les hypothèses de cette analyse peuvent être contestées. Afin d'éclairer les choix et leurs conséquences, je vous invite à faire sans retenue.

Cordialement

JLP 25/03/2019

PJ : deux séries de BP et CA prospectif dont 1 selon scénario du ROB 2019. Les cellules jaunes sont des hypothèses.